

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
CÔTE-DE-GASPÉ TENUE EN SÉANCE RÉGULIÈRE LE MERCREDI
8 JUILLET 2020 À 16 H 50 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Dany Brousseau, maire de Petite-Vallée
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉSOLUTION 20-98 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 10 JUIN
2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT que la MRC doit enregistrer la séance et la rendre disponible pour visionnement sur son site web;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 16 h 50.

3. RÉSOLUTION 20-99 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2020 ET INSCRIPTION À AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juillet 2020 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 8 juillet 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juillet 2020 et inscription à affaires nouvelles
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2020

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

5. Acceptation des déboursés du mois de juin 2020
6. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'auditeur externe
7. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le déneigement du stationnement de la MRC au 298, boulevard de York Sud
8. Fonds régions et ruralité, volet 3 : Projet Signature innovation des MRC – Avis d'intérêt de la MRC
9. Fonds régions et ruralité, volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Avis d'intérêt de la MRC
Reporté.
10. Adoption du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires 2019-2020
11. Demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle triennal 2021-2022-2023 de la ville de Gaspé et du canton de Cloridorme

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

12. Programme d'aménagement durable des forêts :
 - a) Réalisations 2019-2020
 - b) Planification 2020-2021
13. Demande d'intervention dans un cours d'eau
Retiré.

C) Développement socioéconomique

14. État des programmes d'aide financière

D) Sécurité incendie

15. Adoption du rapport annuel d'activités 2019 en sécurité incendie Reporté.

E) Autres dossiers

16. Adoption de la Politique culturelle révisée
17. Adoption de la reddition de compte 2019-2020 dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité
18. Projet Forêts nourricières Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
19. Affaires nouvelles :
- a) Appui à la municipalité de Petite-Vallée pour le dessaisissement du havre de pêche
 - b) Programme de revitalisation 2019-2021 – Ville de Murdochville
20. Période de questions pour le public
21. Ajournement ou levée de la séance

4. RÉSOLUTION 20-100 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2020 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 20-101 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de juin 2020 suivant : MRC : 192 942,28 \$ et constats d'infraction : 3 343,29 \$ soient adoptés.

6. RÉSOLUTION 20-102 : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT le contrat actuel se termine avec l'adoption des états financiers 2019 de la MRC;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- autorise le directeur général à procéder un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un auditeur externe pour les exercices financiers 2020-2021 et 2022 de la MRC et des TNO;
- autorise le directeur général de la MRC à apporter toutes modifications nécessaires au cahier de charge le cas échéant.

7. RÉSOLUTION 20-103 : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA MRC AU 298, BOULEVARD DE YORK SUD

CONSIDÉRANT la MRC est maintenant propriétaire du bâtiment du 298, boulevard de York Sud à Gaspé;

CONSIDÉRANT la MRC doit retenir les services d'une entreprise pour le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritichie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- autorise le directeur général à procéder un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement du 298, boulevard de York Sud à Gaspé;
- autorise la formation d'un comité de sélection constitué par le directeur général conformément à la loi;
- autorise le directeur général de la MRC à apporter toutes modifications nécessaires au cahier de charge le cas échéant.

8. RÉSOLUTION 20-104 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 : PROJET SIGNATURE INNOVATION DES MRC – AVIS D'INTÉRÊT DE LA MRC

CONSIDÉRANT la confirmation de l'enveloppe financière accordée par le MAMH à la MRC dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que cette enveloppe représente 1 077 100 \$ sur 5 ans, soit 215 420 \$ annuellement pour 2020-2024;

CONSIDÉRANT que la première étape est la signature d'une entente avec le MAMH qui encadrera l'utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la MRC peut utiliser jusqu'à 50 000 \$ provenant de cette somme pour l'élaboration du devis de projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé avise la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de son intérêt à procéder à la signature d'une entente concernant le volet 3 du Fonds régions et ruralité.

9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 : SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – AVIS D'INTÉRÊT DE LA MRC

Reporté.

10. RÉOLUTION 20-105 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2019-2020

CONSIDÉRANT que la MRC doit, en vertu de l'article 20 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé sur le site web de la MRC et envoyé au ministre à titre informatif, et ce conformément à l'entente.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport d'activités 2019-2020 du Fonds de développement des territoires.

11. RÉOLUTION 20-106 : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023 DE LA VILLE DE GASPÉ ET DU CANTON DE CLORIDORME

CONSIDÉRANT la Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, loi sanctionnée le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les systèmes informatiques doivent être ajustés afin de prendre en considération les nouvelles dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT l'incertitude entourant la finalisation du déploiement de la mise à jour du système informatique en septembre 2020 et du délai de traitement des informations dans les dossiers d'évaluation suite à cette mise à jour;

CONSIDÉRANT les impacts des mesures mises en place par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale permet un report de la date du dépôt du rôle au plus tard le 31 octobre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de reporter le dépôt du rôle triennal 2021-2022-2023 de la ville de Gaspé et du canton de Cloridorme au 31 octobre 2020.

12. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS :

A) RÉOLUTION 20-107 : RÉALISATIONS 2019-2020

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2018-2021;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le registre des travaux effectués en 2019-2020 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.

B) RÉOLUTION 20-108 : PLANIFICATION 2020-2021

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2018-2021;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé approuve la planification annuelle 2020-2021 pour les étapes de mise en œuvre du programme d'aménagement durable des forêts.

13. DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

RETIRÉ.

14. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019 EN SÉCURITÉ INCENDIE

REPORTÉ.

16. RÉSOLUTION 20-109 : ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE RÉVISÉE

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé, le 12 juin 2018, une nouvelle politique culturelle québécoise;
- CONSIDÉRANT que la politique culturelle de la MRC a été adoptée en 2010;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la politique culturelle de la MRC soit arrimée à la fois au contexte culturel local et national;
- CONSIDÉRANT qu'une mise à jour assure la possibilité d'optimiser les investissements en culture et la participation financière du ministère de la Culture;
- CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une ressource responsable de la mise en œuvre de la politique culturelle;
- CONSIDÉRANT que la MRC a résolu, le 10 octobre 2018, de démarrer le processus de révision de sa politique culturelle;
- CONSIDÉRANT qu'un comité formé d'artistes, de travailleurs culturels et d'élus a travaillé depuis janvier 2019 à la mise à jour de la politique culturelle;
- CONSIDÉRANT la tenue de consultations publiques et sectorielles dans le cadre de la démarche de mise à jour de la politique culturelle;
- CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de développement culturelle pourra être négociée avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec en se basant sur une politique culturelle renouvelée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la politique culturelle révisée telle que déposée;

QUE le conseil de la MRC donne une motion de remerciement aux bénévoles qui ont siégé sur le comité de révision.

17. RÉSOLUTION 20-110 : ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE 2019-2020 DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

- CONSIDÉRANT le plan de communauté élaboration en concertation par les acteurs du développement social de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- CONSIDÉRANT la conclusion d'une Alliance pour la solidarité permettra de mieux piloter la lutte contre la pauvreté au niveau local, supralocal et régional et d'établir une meilleure coordination et planification des activités;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour un financement de 30 000 \$ par année via l'Alliance pour les ressources humaines;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la reddition de compte pour l'année 2019-2020 pour l'Alliance pour la solidarité.

18. RÉSOLUTION 20-111 : PROJET FORÊTS NOURRICIÈRES GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT le *Plan d'action pour le développement d'une alimentation de proximité de la Côte-de-Gaspé* adopté en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé s'est lancée dans la mise en œuvre d'une démarche de type Municipalité nourricière dans l'ensemble des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé travaille actuellement à un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'élaboration d'un plan de réduction de ses émissions;

CONSIDÉRANT l'appel d'intérêt du Conseil régional de l'environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) lancé aux municipalités et MRC de la région pour la création d'un réseau de forêts nourricières, dans le cadre d'un financement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert);

CONSIDÉRANT que la proposition du CREGÎM de réaliser le projet *Forêts nourricières GÎM* en 2020-2023 vise à développer l'offre d'aménagements nourriciers de façon structurée pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine permettant :

- de contribuer à la captation des GES par l'augmentation de la biomasse;
- d'augmenter la résilience alimentaire des municipalités et des citoyens;
- de développer des milieux de vie de qualité favorisant un partage des ressources et des savoirs;

CONSIDÉRANT la compatibilité et la complémentarité de ce projet avec ceux de la MRC en matière d'autonomie alimentaire et de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la valeur totale du projet déposé par la MRC est estimée à 80 100 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant permettra à la MRC d'aménager 4 sites de forêts nourricières comprenant la végétation et l'aménagement nécessaire (mobilier, affichage, sentier, etc.), de favoriser l'utilisation des lieux pour des activités de sensibilisation et d'entretenir les lieux afin de lui assurer une pérennité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande auprès du CREGÎM dans le cadre d'un financement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert), pour la participation de la MRC de La Côte-de-Gaspé au projet *Forêts nourricières GÎM*;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme la participation financière de la MRC et de ses partenaires à ce projet pour un montant maximum de 20 057 \$ dans l'éventualité où le projet serait retenu par le ministère;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le CREGÎM et la Ville de Paspébiac à déposer des demandes de subventions pour le projet *Forêts nourricières GÎM* au nom des participants au projet régional.

19. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 20-112 : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE POUR LE DESSAISSEMENT DU HAVRE DE PÊCHE

CONSIDÉRANT la résolution 20-46 adoptée le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le terme *rétrocession* utilisé dans la résolution 20-46 devrait plus être le terme *dessaisissement*;

CONSIDÉRANT le programme de dessaisissement des ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Municipalité de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du site du havre de pêche par la Municipalité de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT l'importance des travaux de réhabilitation à effectuer;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie le projet de dessaisissement du havre de pêche de Petite-Vallée au compte de la municipalité;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé exige que les travaux soient effectués par le ministère des Pêches et des Océans du Canada.

**B) RÉSOLUTION 20-113 : PROGRAMME DE REVITALISATION 2019-2021 –
VILLE DE MURDOCHVILLE**

- CONSIDÉRANT les modalités du Programme de revitalisation 2019-2021;
- CONSIDÉRANT le projet visant à améliorer l'accès universel aux services municipaux et au nouveau guichet automatique;
- CONSIDÉRANT les coûts du projet s'élevant à 52 100 \$;
- CONSIDÉRANT que la ville de Murdochville a déjà obtenu 10 000 \$ du Fonds des municipalités en avril 2019 pour ce projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte de financer le projet de la Ville de Murdochville visant à améliorer l'accès universel aux services municipaux et au nouveau guichet automatique à hauteur de 40 000 \$.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question, car la réunion est à huis clos.

21. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 2.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général